

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; ;

Procurations : Thierry MAZILLE à Coralie BOURDELAIN ; Frédéric GEROMIN à Alain GUIMET ; Jean-Paul BELLIN à Lionel FIAT

Absents : Martine RITTER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 août 2018

DELIBERATION N° 2 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GRESIVAUDAN POUR PROJET COMMUNAL ENERGIE ET RENOVATION THERMIQUE CONSTRUCTION 4 CLASSES ET RENOVATION BATIMENT ECOLE / MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une subvention pourrait être attribuée par la Communauté de Communes du Grésivaudan dans le cadre des « appels à projets communaux énergie et rénovation thermique », pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur dans les bâtiments école et mairie/école.

Le montant estimé des travaux concernés s'élève à 101.709 € HT

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes démarches pour obtenir cette subvention.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 4 septembre 2018.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

